



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fournitures

Question écrite n° 47429

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation en ce qui concerne les implications pratiques pour les acteurs économiques de l'ampleur des travaux, fournitures et services commandés par les administrations publiques annuellement. Précisément, ces sommes représentent 9 % du produit intérieur brut, soit 740 milliards de francs. Les dépenses relevant directement du code des marchés publics s'élèvent à 250 milliards de francs. Dans ces conditions, il importe que l'acheteur public s'appuie sur un corps de règles claires qui pallie les réécritures partielles successives générant elles-mêmes plusieurs interprétations possibles. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui faire connaître les orientations qu'elle envisage de suivre afin de veiller à la cohérence et à la lisibilité d'ensemble des dispositions relatives aux marchés publics.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, conscient de la complexité que revêtent les règles et les procédures de passation des marchés publics, a décidé de rénover en profondeur le droit de l'achat public. A ce titre, il a engagé le 30 avril 1999 une large concertation auprès tant des acheteurs publics que des professionnels sur la base d'un document d'orientation reprenant les grands axes de la réforme envisagée du code des marchés publics : ouvrir plus largement la commande publique aux PME, parce que ces dernières constituent un secteur dynamique et créateur d'emplois, et parce qu'il en résultera une concurrence accrue dont les acheteurs publics bénéficieront ; renforcer la transparence des procédures et la sécurité juridique des acheteurs publics ; le renforcement de la concurrence, la collégialité des décisions, mais aussi la clarification et la simplification des règles relèvent de cet objectif ; clarifier le champ d'application d'un droit de la commande publique rénové et simplifié ; améliorer l'efficacité de la commande publique et les pratiques d'achat public, par une utilisation accrue des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les enseignements recueillis au terme de cette concertation alimentent la réflexion actuellement conduite pour préparer les textes devant aboutir à la réforme.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47429

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3534

Réponse publiée le : 28 août 2000, page 5063